

INTRODUCTION

La présente politique formalise l'engagement de SODELEG en matière de préservation de l'environnement, de réduction de son empreinte carbone, d'utilisation raisonnée des ressources naturelles et de protection de la biodiversité. Elle s'applique à l'ensemble des salariés, prestataires, fournisseurs, producteurs partenaires et parties prenantes de l'entreprise et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, de transparence et de responsabilité.

Compte tenu de son ancrage dans une filière agricole et territoriale, SODELEG veille à concilier performance industrielle, souveraineté alimentaire, compétitivité de l'entreprise et limitation de ses impacts environnementaux. Cette politique s'appuie sur la feuille de route RSE de l'entreprise, sur ses engagements de décarbonation et sur son plan d'action environnemental.



GOUVERNANCE ET RESPONSABILITE

LISTE DES ROLES :

Direction Générale (Jean-Xavier Leveque) : définit les orientations stratégiques, valide les investissements et alloue les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la politique environnementale.

Comité décarbonation : identifie, priorise et suit les projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de la performance énergétique.

Responsable RSE (Ludivine Dolignon) : pilote la politique environnementale, coordonne la feuille de route de décarbonation, suit les indicateurs, anime les démarches de progrès et en rend compte à la direction.

Managers : relaient la politique sur le terrain, veillent à sa bonne application et contribuent à la mobilisation des équipes autour des objectifs environnementaux.

Salariés : appliquent les bonnes pratiques environnementales dans le cadre de leurs activités, contribuent à la réduction des impacts et signalent toute situation anormale ou à risque.

Prestataires, fournisseurs et producteurs partenaires : respectent les exigences environnementales applicables à leurs activités lorsqu'elles sont réalisées pour ou avec SODELEG.

PRINCIPES ET VALEURS

L'activité de SODELEG, étroitement liée à une filière agricole, industrielle et territoriale, conduit l'entreprise à accorder une attention particulière à la préservation des ressources, à la réduction de ses impacts climatiques et à la protection des écosystèmes dans les territoires où elle intervient.

Dans ce cadre, SODELEG attend également de ses partenaires, fournisseurs et producteurs qu'ils adoptent une démarche responsable et cohérente avec ses engagements.

Ainsi, SODELEG s'engage à respecter les principes suivants :




- mesurer et réduire ses émissions de gaz à effet de serre ;
- améliorer en continu l'efficacité énergétique de ses procédés et développer le recours aux énergies renouvelables ;
- limiter les émissions fugitives et moderniser ses équipements industriels ;
- prévenir les pollutions et maîtriser les risques environnementaux liés à ses activités ;
- préserver les sols, l'eau, les ressources naturelles et les milieux dans lesquels l'entreprise opère ;
- accompagner ses producteurs vers des pratiques agricoles bas carbone et respectueuses de la biodiversité ;
- favoriser les démarches d'économie circulaire, de réduction à la source et de maîtrise des consommations ;
- intégrer progressivement les enjeux environnementaux dans les relations avec ses fournisseurs, prestataires et partenaires ;

- assurer un pilotage transparent des actions engagées et une amélioration continue de la performance environnementale.
- respecter la réglementation environnementale applicable à ses activités, à prévenir les pollutions et à réduire, autant que possible, les impacts liés à ses procédés, à ses consommations, à ses approvisionnements et à sa chaîne de valeur.

Ce document est diffusé à l'ensemble des collaborateurs de SODELEG et mis à disposition des partenaires et fournisseurs.

ENGAGEMENTS OPERATIONNELS

MESURE ET PILOTAGE DE L'EMPREINTE CARBONE		Suivi et cible
<p>SODELEG s'engage à mesurer régulièrement ses émissions de gaz à effet de serre afin de disposer d'une vision claire de ses impacts, d'orienter ses décisions et de piloter sa trajectoire de décarbonation.</p> <p>L'entreprise veille à faire évoluer sa feuille de route stratégique de décarbonation en cohérence avec ses activités industrielles, agricoles et logistiques.</p>		<ul style="list-style-type: none">• Réaliser un bilan carbone annuellement.• Mettre à jour la feuille de route de décarbonation et suivre les indicateurs associés afin d'atteindre les objectifs fixés à horizon 2030 :<ul style="list-style-type: none">○ Scope 1&2 : -42%○ Scope 3 lié aux produits agricoles : -23 %○ Scope 3 non lié aux produits agricoles : -20% et +10 % de séquestration• Suivre l'évolution du facteur d'émission de l'oignon déshydraté.

ENERGIE ET DECARBONATION DES PROCESS		Suivi et cible
<p>SODELEG s'attache à améliorer la performance énergétique de son site, à réduire les consommations inutiles et à faire évoluer ses procédés afin de limiter leur impact environnemental.</p> <p>L'entreprise privilégie les solutions techniques permettant de réduire durablement ses émissions directes et indirectes.</p>	  	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir la certification ISO 50001 dès 2026 et redéfinir des objectifs d'efficacité énergétique associés. <p>Maintenir à terme un objectif de 0 groupe froid contenant des HFC lors des remplacements engagés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter la part d'électricité issue de sources renouvelables à 30 % en 2026

GESTION DES RESSOURCES, DES DÉCHETS ET PRÉVENTION DES POLLUTIONS

Suivi et cible

SODELEG veille à limiter les consommations de ressources, à réduire la production de déchets à la source et à prévenir tout risque de pollution lié à ses activités.


L'entreprise met en œuvre les mesures nécessaires pour maîtriser ses impacts sur l'eau, les sols, l'air et les milieux naturels.










- **Maîtriser les consommations d'eau** afin de garantir un niveau inférieur à **270 m³ par jour de campagne**.

Réduire le gaspillage alimentaire en maintenant le ratio Oignons jetés / **volume vendu** à un niveau **inférieur à 1,5 %**.

Garantir la qualité du tri des déchets en s'assurant :
- du respect des filières de recyclage;
- du maintien du volume de **DIB** à **moins de 40 tonnes par an**.

PRATIQUES AGRONOMIQUES RESPONSABLES		Suivi et cible
<p>SODELEG accompagne ses producteurs vers des pratiques agricoles conciliant performance agronomique, maîtrise des intrants, réduction des émissions et préservation des ressources.</p> <p>Cette démarche s'inscrit dans la volonté de renforcer la résilience de la filière et d'encourager une agriculture plus durable.</p> <p>L'équipe agronomique interne à SODELEG accompagne les producteurs afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires.</p>	  	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au financement et au déploiement d'engrais bas carbone. Première étape : campagne 2026, avec une expérimentation sur 100 ha. • Assurer le suivi et l'enregistrement des indices de fréquence de traitement (IFT), ainsi que la communication annuelle des résultats auprès des agriculteurs. • Encourager financièrement l'utilisation de nouvelles technologies, telles que le système Ecorobotix, avec un budget au moins équivalent à 2025.

<p align="center">BIODIVERSITE ET FERTILISATION DES SOLS</p>		<p align="center">Suivi et cible</p>
<p>SODELEG considère la biodiversité comme un levier essentiel de durabilité de sa filière. À ce titre, l'entreprise soutient les actions favorables aux habitats, aux auxiliaires de culture et à la régénération des sols.</p>	   	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager financièrement : <ul style="list-style-type: none"> ○ la plantation de haies à hauteur de 5 km par an. ○ la mise en place entre 0.4 et 1.2 ha de jachères fleuries par exploitation et par an. ○ l'apport de matière organique pour la fertilisation des sols ○ la plantation de CIPAN

ANCRAGE TERRITORIAL ET APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE		Suivi et cible
<p>SODELEG cherche à réduire les impacts environnementaux liés à son approvisionnement en renforçant son ancrage territorial et en rapprochant, autant que possible, la production agricole, oignons frais et bulbilles de son outil industriel.</p> <p>Cette logique vise à limiter certaines émissions liées aux transports, à sécuriser l'approvisionnement et à soutenir la dynamique locale de filière.</p> <p>Elle s'applique, également à l'ensemble des achats d'équipements et de prestations en amont et en aval de l'activité de Sodeleg.</p>	  	<ul style="list-style-type: none"> • Recentrer la culture de l'oignon autour de l'usine, lorsque cela est compatible avec les exigences agronomiques et économiques en suivant l'indicateur "kilomètres parcourus par tonne d'oignons produite". Objectif campagne 2026 : 90 km • Atteindre 90 % des bulbilles issues de la nouvelle usine dès la campagne 2026. • Intégrer des critères environnementaux dans l'évaluation des prestataires de transports avant le 1er avril 2026.

La présente politique est révisée annuellement afin d'en évaluer l'efficacité et d'identifier les axes d'amélioration. Le responsable RSE en assure le suivi et présente régulièrement à la direction l'état d'avancement des engagements pris.

DISPOSITIF D'ALERTE ET DE SIGNALEMENT

Afin de garantir le respect des principes énoncés dans la présente politique, SODELEG met à disposition de ses salariés, partenaires, prestataires, fournisseurs et producteurs un dispositif permettant de signaler toute situation contraire aux règles environnementales, à l'éthique, à la réglementation applicable ou aux principes définis dans ce document.

Peuvent notamment être signalés :

- tout risque de pollution accidentelle ;
- tout dysfonctionnement susceptible d'avoir un impact significatif sur l'environnement ;
- toute pratique non conforme en matière de gestion des ressources, d'émissions, de déchets ou de protection des milieux ;
- toute situation contraire aux engagements environnementaux de SODELEG.

Les signalements peuvent être effectués auprès du manager, du service des ressources humaines, du responsable RSE ou de la direction. Les partenaires externes, notamment les fournisseurs et producteurs, peuvent également adresser leurs signalements à l'entreprise par l'intermédiaire de leur contact habituel ou par le biais de la ligne dédiée : alerte.sodeleg@outlook.com

SODELEG s'engage à traiter ces signalements de manière confidentielle, impartiale et dans le respect des personnes concernées. Aucun salarié, partenaire, fournisseur ou producteur ne pourra faire l'objet de représailles pour avoir signalé de bonne foi une situation préoccupante.

L'adresse de signalement mentionnée dans la présente politique est créée et administrée par le service informatique interne de SODELEG. Le mot de passe et paramètres d'accès associés à cette boîte sont gérés exclusivement par le service informatique. L'accès au contenu des

signalements est réservé aux seules personnes habilitées dans le cadre du traitement des alertes.

APPROBATIONS ET SIGNATURES

DIRECTEUR GENERAL	RESPONSABLE RSE
Leveque Jean-Xavier	Dolignon Ludivine
LE: 15/01/2026 A ATHIES-SOUS-LAON	LE: 15/01/2026 A ATHIES-SOUS-LAON
